

Voiture : choisissez le garage de votre choix et faites de véritables économies

Par **Amandine Vanstaevel** le 23 janv. 2015 | 2422 Vues

AUTO

Dans le cadre d'une étude Ipsos pour le site internet **Zerofranchise.com**, il ressort que plus de la moitié des Français ayant une assurance voiture n'ont jamais eu recours à la législation, qui autorise à effectuer des réparations dans le garage de son choix. Pourtant, cette possibilité permettrait de faire de véritables économies.



Ce que dit la loi

En 2014, la Commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale a voté un amendement visant à **élargir le libre choix du réparateur à tous les contrats d'assurance automobile, y compris les plus anciens**. Ainsi, il est désormais prévu que « *l'information doit être précisée dans chaque nouveau contrat, rappelée à chaque déclaration de sinistres et surtout dans tous les contrats à reconduction tacite. Cette mention devra être inscrite sur chaque avis annuel d'échéance de cotisation* ».

L'arrêté du 29 décembre 2014 relatif aux modalités d'information de l'assuré au moment du sinistre sur la faculté de **choisir le réparateur professionnel auquel il souhaite recourir**, prévu à l'article L. 211-5-1 du code des assurances, est, quant à lui, rentré en vigueur le 1er janvier 2015.

55% des Français méconnaissent encore leurs droits

En France, ce sont près de 92% des Français qui sont concernés par les polices d'assurance pour des véhicules, autres que des véhicules de fonctions ou assurances prises en charges par des tiers.

Et, d'après l'étude Ipsos, si 77% des Français disposant d'une assurance voiture avouent connaître l'existence de la législation, ils sont 45% à déjà être **passés par un réparateur non agréé**, et 32% à n'avoir en revanche jamais essayé. À contrario, 23% des Français l'ignorent totalement.

Aussi, ils sont 71% à ignorer le fait qu'ils puissent **diminuer le montant de leur franchise tout en conservant les mêmes avantages** habituellement proposés par leurs assureurs (véhicule prêt gratuit, pas d'avance de frais, garantie constructeur préservée).

Des frais qui font pourtant râler

Si quatre Français sur cinq ne savent pas qu'ils peuvent réduire le montant de leur franchise en choisissant le garagiste de leur choix, la majorité d'entre eux (84%) trouve injuste le fait de devoir payer une franchise en-sus de leur cotisation lors d'un sinistre. Seulement 13% trouvent normal de payer une franchise.

Aussi, communiquer sur cette modification de la législative en faveur des automobilistes est primordial pour Frédéric Hoareau, fondateur du site [Zerofranchise.com](http://zerofranchise.com) : il s'agit là d'« *un constat alarmant dans un contexte économique difficile où le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations quotidiennes des Français. Pouvoir réaliser facilement dans le garage de son choix une économie de 200€ en moyenne n'est pas négligeable et les Français n'en sont toujours assez informés !* ».

Lien article : <http://news.radins.com/actualites/voiture-garage-choix-loi-economies,11539.html>

Auteur : [Amandine Vanstaevel](#) le 23 janv. 2015